PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mars 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Danny Raymond.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est aussi présente.

Le maire monsieur David McKay est absent, monsieur Danny Raymond agit en tant que maire suppléant.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes.

2022-03-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DU PUBLIC**

Monsieur le maire suppléant Danny Raymond vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 mars 2022 à 19 h 38.

CONSIDÉRANT QUE, le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique ;*

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 mars 2022 par le décret numéro 211-2022 du 2 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger ;

CONSIDÉRANT QUE les autorités de la Santé publique par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettent que les séances du conseil municipal puissent se tenir en présence du public depuis le 21 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 14 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la Loi, doit comprendre une période de questions ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, soit sur son site Internet et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant Danny Raymond procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire **<u>AVEC</u> présence de public**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. <u>Législation</u>
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 21 février 2022
3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022
3.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022
3.5. Avis de motion sur le *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
3.6. Dépôt du projet de *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
3.7. Avis de motion sur le *Règlement numéro 320-03-22 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
3.8. Dépôt du projet de *Règlement numéro 320-03-22 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
3.9. Dépôt de la correspondance
4. <u>Demandes externes</u>
4.1. Demande d'appui du Club multisports Val-des-Près
4.2. Demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.*
5. <u>Ressources humaines</u>
5.1. Nomination du responsable autorisé à signer au nom de la Municipalité à clicSÉQUR
6. <u>Finances et trésorerie</u>
6.1. Approbation de la liste des comptes de février 2022
6.2 Autorisation de paiement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour les quote-part cours d'eau obstruction et entretien pour l'année 2021
6.3 Autorisation de paiement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour les quote-part pour l'année 2022
6.4. Autorisation de paiement au *Réseau Conseil des Sages* pour le soutien à la direction générale pour la période du 10 au 31 janvier 2022
6.5. Autorisation de paiement à *Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. Avocats* pour des honoraires professionnels
6.6. Autorisation de paiement à *Monsieur Pierre-Luc Paquet* pour des honoraires professionnels en urbanisme pour la période du 7 au 24 février 2022
6.7. Autorisation de paiement à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022
6.8. Autorisation de paiement à *Infrastructel / INFRA Planification urbaine* pour les prestations de services en inspection et émission de permis pour le mois de janvier 2022
6.9. Autorisation de paiement à *H2O Service* pour l'opération des stations de traitement des eaux usées pour le mois de décembre 2021
6.10. Autorisation de paiement à *Propane Levac inc* pour la livraison du propane pour la génératrice du centre d'hébergement
6.11. Mandat à la firme *Poirier & Associés inc* pour les travaux d'audit du rapport financier de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021
7. **Période de questions**
8. <u>Administration</u>
8.1. Renouvellement du mandat pour l'entretien du site web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la municipalité
9. <u>Incendie et sécurité publique</u>
9.1. Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur
9.2. Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en espaces clos
9.3. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
10. <u>Travaux publics et voirie</u>
11. <u>Transport et déneigement</u>
12. <u>Hygiène du milieu et environnement</u>
12.1. Mandat à *Génératrice Tremblay inc* pour l'inspection et la maintenance de la génératrice de la station d'épuration de Saint-Télesphore
13. <u>Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire</u>
14. <u>Loisirs, culture et vie communautaire</u>
15. <u>Autres sujets</u>
16. **Période de questions**
17. Levée de la séance ordinaire.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, les points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :

4.3. Demande de solidarité envers le peuple ukrainien face l'agression de la Russie

4.4. Demande de la mise en berne du drapeau du Québec

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 21 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 21 février 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 21 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-06 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 323-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX*

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 323-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX*

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 320-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS*

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 320-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS*

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
15-02-2022	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques M. Benoit Charette	Subvention octroyée dans le cadre du Programme sur la redistribution aaux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

2022-03-07 **DEMANDE D'APPUI DU *CLUB MULTISPORTS VAL-DES-PRÉS***

ATTENDU l'importance de la pratique régulière d'activités physiques auprès des enfants et des familles ;

ATTENDU QUE la mission du *Club multisports Val-des-Prés* est d'aider la région soulangeoise dans la pratique régulière d'activité physique et l'initiation sportive ;

ATTENDU QUE le *Club multisports Val-des-Prés* offre des activités sportives variées à coût modique dans les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Polycarpe et Saint-Télesphore ;

ATTENDU QUE la possibilité de permettre aux jeunes de pratiquer différentes activités sportives sans se limiter en raison de coûts exorbitants dépend de subventions pour soutenir le projet ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'appui du *Club multisports Val-des-Prés* dans leur demande de subventions afin de soutenir leur projet.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-08 **DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL *LES JONATHAN DE SOULANGES***

SUITE à la demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.*,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 165,00 $ pour la demande de publicité pour une page complète dans le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.* pour l'année 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-09 **DEMANDE D'APPUI DE SOLIDARITÉ ENVERS LE PEUPLE UKRAINIEN**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

ATTENDU QUE les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

ATTENDU QUE la volonté des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

ATTENDU QUE la volonté des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

QUE la municipalité joigne sa voix de concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-10 **DEMANDE DE LA MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le gouvernement a statué que le 11 mars est la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 ;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la mise en berne du drapeau du Québec pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, vendredi le 11 mars 2022, de l'aube au crépuscule.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-11 **NOMINATION DU RESPONSABLE AUTORISÉ À SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ À CLICSÉQUR**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,

appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE madame Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-12 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 28 février 2022	13 501,02 $
Prélèvements bancaires du 1er au 28 février 2022	12 340,82 $
Dépenses particulières payées du 1er au 28 février 2022	143 444,58 $
Comptes à payer au 28 février 2022	12 894,62 $
TOTAL	**182 181,04 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de février 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 28 février 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 28 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES* POUR LES QUOTE-PART COURS D'EAU OBSTRUCTION ET ENTRETIEN POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement aux montants de 6 215,76 $ pour les quote-part cours d'eau obstruction et 11 373,60 $ pour les quote-part cours d'eau entretien, pour un total de 17 589,36 $ à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour les quote-part cours d'eau obstruction et entretien pour l'année 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-14 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES* POUR LES QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 36 814,00 $ à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour les quote-part pour l'année 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-15 **AUTORISATION DE PAIEMENT AU *RÉSEAU CONSEIL DES SAGES* POUR LE SOUTIEN À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 31 JANVIER 2022**

ATTENDU la résolution 2021-12-10 adoptée à la séance ordinaire du 14 décembre 2021 mandatant le *Réseau Conseil des Sages* pour du soutien à la direction générale de la municipalité à raison de deux jours par semaine et sept heures par jour au besoin ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 457,59 $ taxes incluses, au *Réseau Conseil des Sages* pour du soutien à la direction générale de la municipalité pour la période du 10 au 31 janvier 2022 ;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-16 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *RANCOURT LEGAULT JONCAS AVOCATS S.E.N.C* POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 70,90 $ taxes incluses, à *Rancourt Legault Joncas Avocats S.e.n.c.* pour des honoraires professionnels à la Cour municipale de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-17 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MONSIEUR PIERRE-LUC PAQUET* POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 24 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 2 703,64 $ taxes incluses, à *Monsieur Pierre-Luc Paquet* pour des honoraires professionnels en urbanisme pour la période du 7 au 24 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-18 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM) POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 1 544,83 $ taxes incluses, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-19 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *INFRASTRUCTEL / INFRA PLANIFICATION URBAINE* POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES EN INSPECTION ET ÉMISSION DE PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2022**

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-18 adoptée à la séance ordinaire du 13 juillet 2021 mandatant *Infrastructel / Infra Planification urbaine* pour des prestations de services en inspection et émission de permis ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 074,43 $ taxes incluses, à *Infrastructel / Infra Planification urbaine* pour les prestations de services en inspection et émission de permis pour le mois de janvier 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-20 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *H2O SERVICE* POUR L'OPÉRATION DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU le résolution numéro 2021-07-16 adoptée à la séance ordinaire du 13 juillet 2021 mandatant *H2O Service* pour les services de gestion des eaux usées ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 669,94 $ taxes incluses, à *H2O Services* pour l'opération des traitements des eaux usées pour le mois de décembre 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-21 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *PROPANE LEVAC INC* POUR LA LIVRAISON DU PROPANE POUR LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE D'HÉBERGEMENT**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant total de 1 263,10 $ taxes incluses, à *Propane Levac inc.* pour la livraison du propane pour la génératrice du centre d'hébergement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-22 **MANDAT À LA FIRME *POIRIER & ASSOCIÉS INC.* POUR LES TRAVAUX D'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du *Code municipal du Québec* prescrit l'obligation du Conseil de nommer un vérificateur externe pour effectuer l'audit financier annuel et que tout vérificateur externe doit être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Poirier & Associés inc.* pour les travaux de l'audit du rapport financier de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-03-23 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU SITE WEB, LA GESTION DE LA PAGE FACEBOOK ET L'HÉBERGEMENT DU DOMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Sdweb.ca* datée du 18 février 2022 pour 2022-2023 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte l'offre de service datée du 18 février 2022 de Stéphane Daoust de *Sdweb.ca* pour 2022-2023, d'une durée d'un an expirant au mois de mars 2022, pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité, au montant de 445,00 $ par mois plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement mensuel sur réception de la facture.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-24 **ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGES EN HAUTEUR**

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c.S-3.4) ;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif numéro 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les sauvetages en hauteur afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendies de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions de sauvetages en hauteur ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q. c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 15 de le *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'intervention spécialisée en sauvetages en hauteur avec les municipalités intervenantes (Villes de Pincourt et Rigaud) et requérantes ;

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière annuelle suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-25 **ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGES EN ESPACE CLOS**

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c.S-3.4) ;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif numéro 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les espaces clos afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendies de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espaces clos ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q. c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 15 de le *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en espaces clos,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'intervention spécialisée en espaces clos avec les municipalités intervenantes (Villes de Pincourt et Rigaud) et requérantes ;

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière annuelle suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-26 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT À LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, coordinatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur David McKay, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continu des directives du *gouvernement du Québec* liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soient prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante,

POUR CES MOTIFS

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par lla conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, coordinatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée à la pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2022 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2022, de concert avec le maire, monsieur David McKay, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-27

MANDAT À *GÉNÉRATRICE TREMBLAY INC.* POUR L'INSPECTION ET LA MAINTENANCE DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-TÉLESPHORE

ATTENDU l'importance de maintenir dans la meilleure condition de fonctionnement possible la génératrice de la station d'épuration de Saint-Télesphore afin de maximiser la disponibilité de celle-ci en cas de panne de courant ;

ATTENDU l'offre de service de *Génératrice Tremblay inc.* reçue le 1er février 2022, offrant des services d'entretien régulier planifiés et durant les heures d'ouverture suivant les modalités suivantes :

- Une inspection annuelle comprenant le remplacement des filtres à l'huile et à carburant ainsi que l'huile à moteur, l'inspection du panneau de transfert, l'inspection complète des composantes mécaniques et électriques en 70 points, la vérification de la performance et la fourniture d'un rapport d'inspection et le signalement de toutes pièces ou travaux additionnels requis au montant de 384,24 $ plus les taxes applicables ;

- Une inspection semi-annuelle comprenant tous les points mentionnés précédemment à l'exception du remplacement des filtre à l'huile et à carburant ainsi que l'huile à moteur au montant de 160,70 $ plus les taxes applicables.

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le mandat à *Génératrice Tremblay inc.* pour l'inspection et la maintenance de la génératrice de la station d'épuration de Saint-Télesphore au montant total de 544,94 $ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim de signer le contrat de service pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

MENTION DES CONSEILLERS MESSIEURS PAUL GAUTHIER ET DANNY RAYMOND

En ce jour international de la femme, les conseillers messieurs Paul Gauthier et Danny Raymond souhaitent honorer toutes les femmes de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2022-03-28

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par la conseillère Mélissa Morin et résolu que la séance ordinaire du 8 mars 2022 soit levée à 20 h 34.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, Danny Raymond, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Le maire suppléant,	La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,
_____	_____
Danny Raymond	Danielle Glode